



reconnaissance sur le ventre d un enfant

Par **laetitiad31**, le **26/11/2009** à **16:03**

bonjour,

Séparée de mon ami depuis le 22 octobre (après un an de conflits permanents), j ai récemment appris que je suis enceinte.

Je sais que je dois le lui dire, mais j ai tres peur pour mon bébé.

Le soucis, c est que mon ex est très impulsif et que durant toute notre relation, il ne m a présenté ni sa famille, ni ses amis.

J aimerais reconnaitre cet enfant pendant la grossesse, afin qu il porte mon nom, avant de le lui annoncer, mais ma question est surtout de savoir s il y a possibilité de le défaire de ses droits vis a vis de mon bébé, ainsi que ses parents.

Ces derniers connaissent des gens bien placés (d après les dires de mon ex), et feraient certainement valoir leurs droits de grands-parents sur mon bébé.

Comprenez que je sois inquiète a l idée de devoir laisser mon bébé a des gens que je n ai jamais vu...des étrangers pour moi.

Que dois-je faire? quels sont mes droits? j aimerais savoir s il y a un moyen d empêcher, et mon ex, et ses parents, d avoir un quelconque recours juridique, afin de me prendre mon enfant, ou pour une simple garde.

Dans l attente d une réponse de votre part, merci

Par **bayle**, le **27/11/2009** à **19:07**

bonjour

s'il ne le reconnait pas il n'aura aucun droit ni sa famille

salutations